



ACADÉMIE DE LILLE

Déclaration liminaire à la CAPA mouvement intra-académique des PLP du 13 juin 2019

Madame la Rectrice,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Le SNETAA-FO aurait préféré ce jour siéger en FPMA. Nous regrettons que le décret n°2018-683 du 31 juillet 2018 ne s'applique pas au mouvement intra-académique. Nous ne pourrions donc pas donner notre avis pour l'affectation sur les cinq postes de BTS spécifiques académiques de ce mouvement. En janvier dernier, le SNETAA-FO a siégé lors de la FMPN et a pu voir à quel point pour les Inspecteurs Généraux, les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, certains Proviseurs et enseignants, les PLP ne sont pas les bienvenus dans les sections de techniciens supérieurs. Siéger en FPMA aurait été pour le SNETAA-FO l'occasion de rappeler à certains personnels de direction ou d'inspection et enseignants que l'article 2 du statut des PLP les autorise à enseigner en BTS et licence pro.

Mais cela n'est rien face au malheur qui attend les enseignants, quand dès l'an prochain, le paritarisme aura quasiment disparu, laissant la place à l'obscurantisme, au copinage, à l'injustice et la suspicion.

Mais pour l'heure, nous avons des questions à poser, des éclaircissements à obtenir et des demandes à vous soumettre.

L'outil informatique que vous utilisez pour procéder aux affectations ne permet de cumuler les bonifications de parent isolé et d'autorité conjointe. Cette situation s'est pourtant

rencontrée dans ce mouvement. Le SNETAA-FO demande à ce que cela soit prévu lors de la prochaine note de service académique.

Le SNETAA-FO demande aussi à ce que la liste des postes spécifiques académiques et des compétences qu'ils requièrent y soit annexée pour plus d'accessibilité à tous.

L'étude des documents montrent que plus d'un tiers des candidats n'ont pas obtenu une mutation. Et un muté sur sept l'a été sur une des huit zones de remplacement avec de grandes chances d'obtenir celle du Hainaut Cambrésis qui a la particularité d'avoir des frontières communes avec les autres zones.

Les disciplines concernées par des affectations en zone de remplacement sont essentiellement au nombre de trois : l'Économie-Gestion option Vente, les Lettres-Histoires-Géographie et les Mathématiques-Physiques-Chimies (puisqu'il ne faut plus dire sciences). Ces trois disciplines concentrent plus de 80 % des affectations en zone de remplacement ! N'est-il vraiment pas possible de stabiliser sur des postes fixes une partie des PLP de ces disciplines affectés dans ces trois zones de remplacement ? Comment s'explique un tel pourcentage ?

Pour les affectations en SEGPA, le SNETAA-FO revendique l'équivalence entre le CAPPEI et le 2CAS-SH pour les affectations à titre définitif.

Enfin le SNETAA-FO remercie les personnels du DPE pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions lors de la préparation de cette probable dernière CAPA.

Les commissaires paritaires du SNETAA-FO Lille